

# Anael Finance WS Pénalités de retard

Version V4R6

Documentation utilisateurs

#### © Copyright 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

#### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

#### Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance WS V4R6 Auteur : Gaelle Mailley-Laurent

Date de publication : 19 août 2022

Code du document : Suppression de pièce à intégrer

# Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	5
Historique du document	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Objet	7
Fonctionnalité	7
Principe général	8
Chapitre 2 Paramètres	9
Contacts Tiers	9
Règles de calcul des pénalités	10
Numérotation des facture	11
Chapitre 3 Pénalités de retard	12
Calcul des pénalités de retard	12
Critères de sélection	12
Traitement	13
Edition des calculs	15
Prise de paramètres	15
Contrôle des zones	16
Onglet « Edition des calculs »	16
Onglet « Critères complémentaires »	
Edition	18
Modification des calculs	19
Tableur résultat	20

Tableur global	21
Tableur détail	21
Edition des factures	23
Critères de sélection	23
Editions	24
Edition des avoirs	24
Prise de paramètres	25
Sélection des factures	25
Tableur résultat – Affichage des factures	26
Tableur d'édition des avoirs	26
Edition des avoirs	26
Chapitre 4 Pénalités de retard	27
Intégration des écritures	27
Edition des relances	28
Chapitre 5 Annexes	29
Exemple d'édition des factures de pénalités	29
Exemple d'édition d'un avoir	32
Exemple d'édition des calculs de pénalités	33

# À propos de ce manuel

# Public concerné

Comptables et utilisateurs d'ANAEL FINANCE WS

Périmètre du document

Pré-requis

Documents liés

# Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu	
1.0	mars 2011	Brigitte Quevedo	Création du document	

Version	Date	Auteur	Contenu
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Décembre 2012	Claudie ENEZ	Compléments sur les critères complémentaires
2.2	Mars 2014	Brigitte Quevedo	Màj nombre de jours (si dépassement capacité)
2.3	Juin 2022	G. Mailley- Laurent	V4R6 : mise à jour Word
2.4	Août 2022	ENEZ Claudie	Contacts: par tiers, autoriser plusieurs contacts par code impression. Impact sur les envois par mail des éditions de factures et d'avoirs des Pénalités de retard

## **Contacter Infor**

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <a href="https://concierge.infor.com">https://concierge.infor.com</a> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher** > **Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

# Chapitre 1 Objet

### Fonctionnalité

Ce module de la comptabilité auxiliaire a pour objet de :

- calculer des intérêts de retard de paiement à partir des comptes clients
- éditer la facture correspondante pour l'adresser au client
- comptabiliser la facture d'intérêt de retard
- faire figurer, éventuellement, le montant des intérêts sur les lettres de relance (si date de calcul des pénalités < ou = date de relance)
- éditer et comptabiliser un avoir pour annuler une facture

Le paramétrage des pénalités de retard permet de définir les règles de calcul notamment :

- calcul des pénalités sur les factures échues non réglées seulement ou également sur les factures réglées en retard
- taux d'intérêt annuel
- règles de comptabilisation

**Remarque** : La facturation des pénalités de retard faite à partir des TTC tiers n'est pas soumise à TVA.

#### Pré-requis:

- seuls les mouvements comptables, enregistrés dans des journaux de type 'V'=ventes et 'B'=financiers sont pris en compte dans ce traitement
- seuls les règlements lettrés/soldés avec des factures, (zone DLETTRAGENW alimentée), sont pris en compte
- si le paquet de lettrage contient des lignes provenant de journaux de type différent de V ou R (des OD par exemple), elles ne seront pas pris en compte
- les règlements partiels ou les règlements qui ne sont pas rapprochés avec des factures (acomptes) ne sont pas traités

## Principe général

#### Menu

Dans le menu « Gérer », choisir le sous-menu

- « Pénalités de retard » qui se décompose ainsi :
  - Paramètres
    - Règles de calcul des pénalités
    - Numérotation des factures
  - Traitements
    - Calcul des pénalités de retard
    - Edition des calculs
    - Modification des calculs
    - Edition des factures
    - Edition des avoirs
- Le Traitement de 'calcul des pénalités' extrait les factures non réglées et les factures réglées en retard (optionnel) pour calculer le nombre de jours de retard et le montant de la pénalité correspondante. Il alimente la table de demande de calcul en cours et la table des pénalités pour intervenir éventuellement sur ces calculs avant d'éditer les factures de pénalités
- L'édition des calculs' permet d'imprimer le résultat du calcul (traitement facultatif)
- La 'modification des calculs' (facultative) permet de modifier le résultat du calcul avant de procéder à l'édition des factures, pour prendre en compte les nouvelles valeurs
- L'édition des factures consiste à éditer les factures et si l'édition est définitive
  - o à alimenter les tables des factures de pénalités et de l'historique des pénalités
  - à comptabiliser les factures en générant les écritures dans la table des écritures à intégrer
- L'édition des avoirs consiste à pointer une facture définitive (ou plusieurs) pour éditer l'avoir correspondant et le comptabiliser

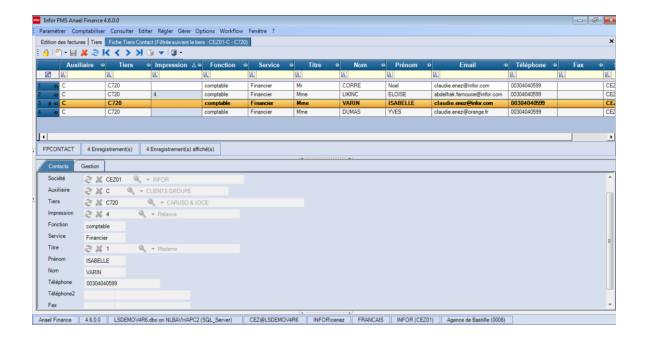
# Chapitre 2 Paramètres

### **Contacts Tiers**

#### Menu Paramétrer / Références Auxiliaires / Tiers / Bouton « Contacts »

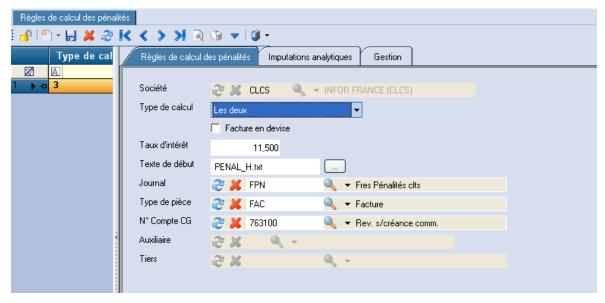
Les contacts sont accessibles à partir de la fiche tiers, puis le bouton « Contacts ».

Pour exploiter les factures de pénalités de retard par envoi par mail, le ou les différents contacts doivent être renseignés dans les contacts tiers, ainsi que leurs adresses mails respectives sur le code d'impression « 4 = Relances » ou à défaut sur le code d'impression « blanc » (Tous). Pour chaque tiers, ces différents contacts correspondent aux destinataires des factures de pénalités de retard envoyées par mail. Ces contacts sont édités dans l'entête des factures de pénalités de retard.



## Règles de calcul des pénalités

Le paramétrage se définit par société.



#### **Onglet principal**

- Type de calcul : choix parmi 3 valeurs proposées dans la combo box
  - o sur factures échues non réglées
  - o sur règlement en retard
  - o sur les deux
- Facture en devise : case à cocher
  - non cochée = calcul des pénalités sur les montants en monnaie société et édition de la facture en monnaie société
  - cochée = calcul des pénalités sur les montants en devise de transaction et édition de la facture dans la devise de transaction
  - Attention : si le type de calcul est différent de 'factures non réglées', le lettrage doit être équilibré en devise (paramètres généraux de la société) pour pouvoir cocher la zone, sinon il serait impossible de rapprocher les règlements des factures pour calculer les règlements en retard
- Taux d'intérêt : Taux annuel (2 entiers et 3 décimales)
- Texte de début : facultatif à créer dans le répertoire du chemin TXT
- Paramètres de comptabilisation : des factures et des avoirs
- Journal, type de pièce, compte de pénalités (compte CG/auxiliaire/tiers). Le compte de pénalités ne doit pas être soumis à TVA puisque les factures de pénalités de retard ne sont pas soumises à TVA

#### Onglet « Imputations analytiques »

Si le compte de pénalités est suivi en analytique, renseigner les 'centre/chapitre/nature' sur les axes gérés dans le compte.

### Bouton | liste des comptes

Le calcul est effectué sur les collectifs paramétrés dans la liste des comptes si les comptes début et fin sont laissés à blanc dans la prise de paramètres du calcul.

## Numérotation des facture

La numérotation des factures est par société. Le programme d'édition définitive des factures numérote les factures en faisant +1 sur le dernier numéro utilisé.



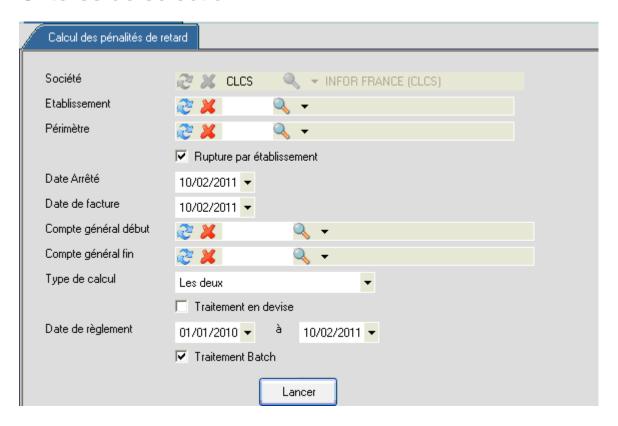
Renseigner le dernier numéro utilisé.

## Chapitre 3 Pénalités de retard

# Calcul des pénalités de retard

Ce traitement permet de calculer les pénalités de retard pour établir et comptabiliser les factures de pénalités. L'édition des calculs et des factures dépendent du calcul. La plupart des paramètres pris dans le calcul ne sont plus modifiables dans les autres traitements (rupture établissement, traitement en devise, type de calcul, ...).

### Critères de sélection



- Etablissement /périmètre : non accessibles si le type de calcul est différent de 'factures non réglées' et que lettrage équilibré par établissement n'est pas coché dans les paramètres généraux de la société
- Rupture par établissement :
  - o cochée = autant de factures que d'établissements traités (plusieurs via le périmètre, ou un code ou tous)
  - non cochée = une facture par société (si établissement et périmètre non renseigné) ou par périmètre – ou pour l'établissement demandé
- Date d'arrêté : les enregistrements extraits dans le calcul sont ceux dont la date de comptabilisation est inférieure ou égale à cette date
- Date de facture : date de comptabilisation de la facture de pénalités
- Compte général de début et de fin : facultatif. S'ils sont à blanc, les collectifs donnés dans les règles de calcul sont pris en compte dans le calcul
- Type de calcul : choisir parmi les valeurs autorisées dans les règles de calcul
- Traitement en devise : valeur provenant des règles de calcul, pour information
- Dates de règlement : obligatoires si le type de calcul est 'calcul sur les règlements en retard' ou 'les deux'
  - Seuls les règlements dont la date comptable est comprise dans cette borne de dates sont analysés
- Traitement batch : Il est vivement conseillé de soumettre ce traitement en batch. L'utilisateur reçoit un mail l'informant de la fin du travail

### **Traitement**

Remarques générales pour tous les traitements :

- Factures = enregistrements saisis dans des journaux de type 'V'
- Règlements = enregistrements saisis dans des journaux de type 'B'
- Comptes généraux collectifs à extraire : Ceux qui sont définis dans les règles de pénalités ou pris dans les paramètres du calcul
- le montant de la pénalité = Base \* taux/100 \* jours de retard/365.
- Si la date d'échéance (DATECH) n'est pas renseignée, on considère que la date d'échéance est égale à la date de document (DATECR) pour les factures comme pour les règlements.

Le calcul des pénalités effectue les opérations suivantes

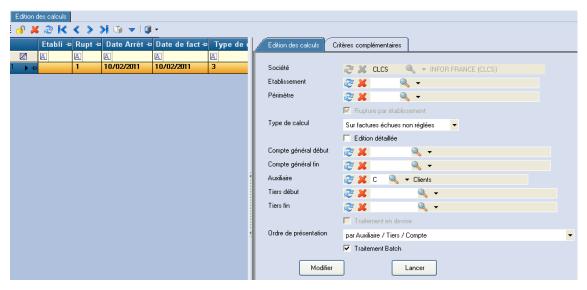
- Contrôle qu'il n'existe pas déjà une demande de « Calcul des pénalités de retard » en cours sur la même société, le même établissement (ou périmètre) dans la table des calculs de pénalités en cours (FMPENALENC) pour accepter le traitement. Création de l'enregistrement si le traitement est lancé
- Extraction des enregistrements de FMHISTORAUXI correspondant à la sélection pour calcul du retard et de la pénalité
- Pour le traitement des factures échues, le retard s'analyse par rapport à la date d'arrêté

- Extraction des factures non soldées à la date d'arrêté
- Dont la date d'échéance est < ou = à la date d'arrêté</li>
- Calcul du nombre de jours de retard entre la date d'échéance de la facture et la date d'arrêté
- Déduction du nombre de jours de retard du calcul précédent pour connaître le nombre de jours de retard à facturer. (Le nombre de jour de retard est mis à jour dans FMPENALHIST lors de l'édition définitive)
- Calcul de la pénalité sur la base en montant devise ou en monnaie société selon le paramètre pris. La pénalité est donc égale à
  - 'Montant Facture' X 'nombre de jours de retard' / '365 jours' X 'Taux de pénalité'
- **Pour le traitement des règlements en retard**, le retard s'analyse par rapport à la date d'échéance du règlement
  - Extraction des règlements soldés dont les dates comptables correspondent à la sélection
  - Tri des écritures par paquet de lettrage et par date d'écriture.
    Si le paquet de lettrage ne contient qu'un règlement (hormis les montants de 1 passés lors du lettrage des comptes soumis à TVA)
  - Comparaison de la date d'échéance de chaque facture avec la date d'échéance du règlement et calcul de la pénalité pour les factures dont la date d'échéance est inférieure à celle du règlement. La pénalité est donc égale à
    - 'Montant Facture' X 'nombre de jours de retard' / '365 jours' X 'Taux de pénalité'
    - Sinon, si le paquet de lettrage contient plusieurs règlements (hormis les montants de 1 passés lors du lettrage des comptes soumis à TVA)
  - Comparaison de la date d'échéance de chaque facture avec la date d'échéance de chaque règlement et calcul de la pénalité pour les factures dont la date d'échéance est inférieure à celle du règlement au prorata des factures et en fonction du coefficient de factures réglées (Total facture/Total règlement du paquet de lettrage).
     Par facture/règlement, le montant de la pénalité est le suivant
    - 'Montant Facture' X 'Montant Règlement' / 'Montant total des factures' X 'coefficient' X 'nombre de jours de retard' / '365' X 'Taux de pénalité'
- Alimentation de la table des pénalités FMPENALITES des calculs effectués avec des enregistrements de type 'détail' et 'total'. Les enregistrements de type 'total' permettent de calculer le retard moyen par tiers, restitué dans l'édition des calculs
  - Détail' des factures (quel que soit l'exercice des factures) en retard et 'détail' des factures réglées en retard avec, par facture, le règlement qui a servi au calcul du retard (si un seul règlement dans le paquet de lettrage)
  - 'Total' par type de calcul

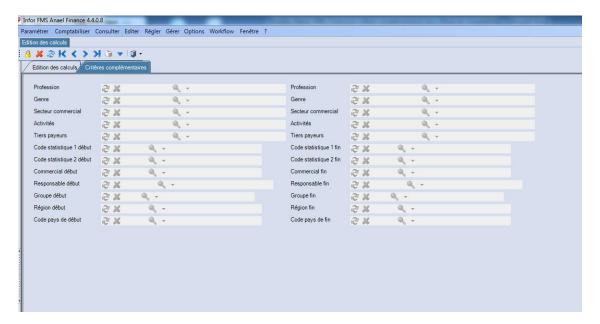
## Edition des calculs

L'édition des calculs est effectuée à partir d'une demande de calcul encours.

## Prise de paramètres



Les critères « Edition des calculs » ainsi que les « critères complémentaires » permettent d'affiner la sélection des enregistrements dans l'édition des calculs des pénalités de retard.



Les critères complémentaires sont recherchés **sur les fiches tiers**. Seuls les tiers qui respectent les critères principaux et les critères complémentaires sont pris en compte dans le traitement. Tous les critères complémentaires sont facultatifs et se présentent comme suit :

- Catégorie 1 (\*)
- Catégorie 2 (\* - Catégorie 3 (\*
- Catégorie 4 (\*)
- Catégorie 5 (\*)
- Code statistique 1
- Code statistique 2
- Commercial
- Responsable
- Groupe
- Région
- Pays

(\*) : le libellé des catégories de 1 à 5 étant paramétrable, il provient de la table des types de catégories.

#### Contrôle des zones

## Onglet « Edition des calculs »

Les paramètres par défaut correspondent à ceux de la demande.

- Etablissement/périmètre
- Rupture par établissement
  - Cette zone figure à titre indicatif mais il est impossible de la modifier.
- Type de calcul
  - o Possibilité d'affiner la sélection si le type de calcul est 'les deux'. Soit
    - édition des calculs de type 'factures non réglées' ou
    - édition des calculs de type 'factures réglées en retard' ou
    - les deux, y compris la moyenne globale facture et règlement
- Edition détaillée
  - o si oui, édition du détail des enregistrements et du total par type de calcul
  - si non, édition de l'enregistrement 'Total' par type de calcul seulement
- CG/aux/tiers
  - Possibilité d'affiner la sélection faite lors des calculs
- Traitement en devise
  - Cette zone figure à titre indicatif mais il est impossible de la modifier

- Ordre de présentation : choix parmi les valeurs suivantes :
  - par Auxiliaire/tiers/compte
  - o par compte/auxiliaire/tiers
  - o par montant croissant des pénalités
  - o par montant décroissant des pénalités
  - o par nombre de jours moyen de retard croissant
  - o par nombre de jours moyen de retard croissant
- Traitement batch : si coché, le traitement est effectué en soumission, libérant ainsi la cession en cours

### Onglet « Critères complémentaires »

Les critères complémentaires sont recherchés **dans la table des tiers**. Seuls les tiers qui respectent tous ces critères simultanément sont pris en compte dans l'édition des calculs des pénalités de retard.

Le libellé des catégories de 1 à 5 étant paramétrable, il est donc recherché dans la table des types de catégories.

Catégorie 1 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 1.

Catégorie 2 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 2.

Catégorie 3 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 3.

Catégorie 4 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 4.

Catégorie 5 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 5.

**Code statistique 1 début et fin :** Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des codes statistiques.

**Code statistique 2 début et fin :** Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des codes statistiques.

**Commercial début et fin :** Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des commerciaux.

**Responsable début et fin :** Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des responsables.

**Groupe début et fin :** Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des groupes.

**Région début et fin :** Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des régions.

Pays début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des pays.

#### Edition

Voir exemple d'édition en annexe (Cf. § Erreur ! Signet non défini.) page Erreur ! Signet non défini.)

L'édition est constituée de 3 types d'informations :

- les infos générales, contenant (selon les critères de sélection)
  - Les lignes 'Total'
    - total facture
    - total règlement
    - total global (facture+ règlement)
  - o les lignes détail
- les infos 'factures'
  - contenant le détail des enregistrements ayant servi au calcul des pénalités sur factures non réglées et factures réglées en retard.
- les infos 'règlements'
  - contenant le détail des règlements ayant servi au calcul des pénalités sur factures réglées en retard

Pour que les informations 'factures' et 'règlements' figurent sur l'état, l'option 'Edition détaillée' doit être cochée.

Le contenu des informations est le suivant :

- les infos générales :
  - o pour les enregistrements de type total
    - le nombre de jours de retard facturé moyen
    - le montant de pénalité facturé
  - pour les enregistrements de type détail
    - le nombre de jours de retard facturé (retard à date d'arrêté retard précédent)
    - le nombre de jours de retard du calcul précédent
    - le nombre de jours de retard à la date du calcul
  - Remarque : le nombre de jours édité est celui qui résulte du calcul, il n'est pas mis à jour lors de la modification des calculs, contrairement au montant des pénalités.
- les infos 'facture'
  - numéro de facture (référence document)
  - Journal
  - date de comptabilisation

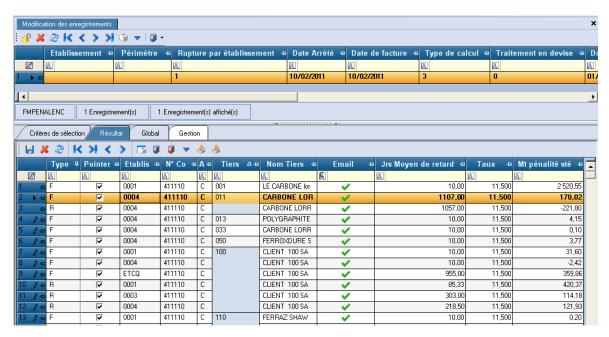
- échéance
- montant de la facture, soit la base du calcul des pénalités
- Les infos 'Règlement'
  - numéro du règlement (référence document)
  - Journal d'enregistrement du règlement
  - o date d'échéance du règlement
  - o montant du règlement

## Modification des calculs

L'affichage et la mise à jour des enregistrements extraits s'effectue en sélectionnant une demande en cours. Pour accéder à la mise à jour, il faut verrouiller la demande. Par défaut, tous les enregistrements résultant du calcul sont cochés 'pointés' soit 'à facturer'. Les différents tableurs sont :

- Résultat
  - Ce tableur contient les enregistrements de type total par type de calcul soit un enregistrement par Société/établissement (si la rupture par établissement a été demandée)/type de calcul/tiers/Compte/devise de calcul.
  - Les enregistrements sont accessibles en mise à jour pour
    - Supprimer une ligne
    - Pointer ou dépointer une ou plusieurs lignes
  - o Le montant de la pénalité est actualisé lors des mises à jour
  - Le nombre de jours moyen de retard n'est pas recalculé lors des mises à jour
- Global
  - Ce tableur contient les enregistrements de type total soit un enregistrement par Société/établissement (si la rupture par établissement a été demandée)/tiers /compte/devise de calcul
  - Le montant de la pénalité est actualisé lors des mises à jour des enregistrements contrairement au nombre de jours moyen de retard
- Détail
  - L'accès au détail des enregistrements s'effectue par un double clic sur une ligne du tableur résultat
  - o Les enregistrements sont accessibles en mise à jour pour
    - Pointer ou dépointer une ou plusieurs lignes
    - Modifier le montant des pénalités sur une ligne

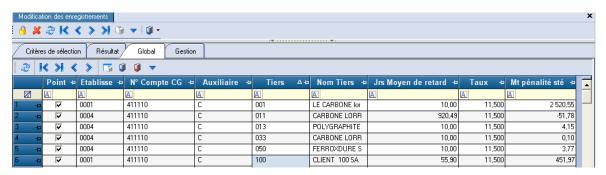
### Tableur résultat



Toutes les colonnes disponibles figurent dans l'exemple ci-dessus

- **Email :** le traitement extrait tous les contacts du tiers associés au code impression « 4 = relance » ou à défaut au code impression « blanc ». Rappelons qu'en V4R6, il est possible de paramétrer plusieurs contacts par type d'impression, pour chaque tiers.
  - o Affichage d'une croix ≤ s'il n'existe pas ou d'une coche ✓ s'il existe.
  - Affichage de l'adresse en passant le curseur sur la coche ∃Bquevedo@relance.fr}

## Tableur global



Les colonnes affichées sont les mêmes que dans le tableur 'Résultat' à l'exception du type de calcul'

### Tableur détail



Seules les colonnes « Pointer » et « Montant de la pénalité » sont accessibles en modification.

Les colonnes affichées sont les suivantes :

- pointer
- établissement
- montant pénalité
- nombre de jours de retard facture
- les informations de la facture
  - journal

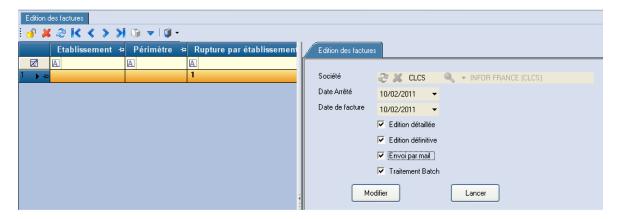
- o référence document
- o date de comptabilisation
- o date d'échéance
- Montant de la facture
- o Libellé de l'écriture
- o exercice
- o période
- o n° interne
- o n° de séquence
- o moyen de paiement
- o code événement
- o tiers payeur
- pré lettrage
- lettrage
- les informations du règlement
  - o les mêmes que pour les factures (à l'exception du payeur et du pré lettrage)
- base de calcul
- nombre de jours de retard à la date d'arrêté
- nombre de jours de retard précédent
- utilisateur et date de création
- utilisateur et date de modification

## Edition des factures

L'édition des factures s'effectue à partir d'une demande en cours.

Par société (ou par établissement si la rupture par établissement a été demandée lors du calcul), une facture est éditée par tiers. Cette facture contient les enregistrements positifs de type 'Total' cochés 'pointés à facturer' et (en option) les enregistrements 'détail' justifiant le montant de la pénalité.

### Critères de sélection



Verrouiller la demande pour accéder aux paramètres d'édition

Société, date d'arrêté et date de facture : ces valeurs proviennent du calcul et ne sont pas accessibles en modification

#### Edition détaillée :

- o cocher la case pour faire figurer sur la facture le détail des enregistrements en retard
- si la zone n'est pas cochée, impression d'une ligne 'total' par type de calcul sur la facture

#### **Edition définitive**

- si oui, édition des factures avec génération des écritures à intégrer (FMINTEGRATION) et mise à jour des historiques de calcul (voir exemple cidessous)
- o si non, édition des factures provisoires pour contrôle sans aucune mise à jour

#### **Envoi par mail :** Case à cocher. Zone facultative.

Si cette zone est cochée, les factures de pénalités sont envoyées par mail en format PDF aux différents contacts du tiers, associés au code impression « 4 = Relances », ou à défaut aux différents contacts associés au code impression « blanc » (Tous). Si cette zone n'est pas cochée, aucun mail n'est envoyé dans ce cas.

Un seul fichier pour les tiers sans mail : Case à cocher. Zone facultative.

- Si cette zone est cochée, et si des tiers n'ont pas au moins une adresse mail dans la fiche contact du tiers (code impression « 4 = Relances » ou à défaut code impression « blanc »), alors un seul fichier au format PDF regroupe toutes les factures de pénalités dont les tiers extraits n'ont pas d'adresse mail dans la fiche contact.
- Si cette zone n'est pas cochée, et si des tiers n'ont pas au moins une adresse mail dans la fiche contact du tiers (code impression « 4 = Relances » ou à défaut code impression « blanc »), alors le traitement créé autant de fichiers PDF que de factures de pénalités dont les tiers n'ont pas d'adresse mail dans la fiche contact. Ce procédé permet de renvoyer individuellement les PDF par mail, après la mise à jour des adresses mail des destinataires dans la fiche contact.

Voir le paramétrage SMTP des envois par mail dans la documentation utilisateur « **Envois par mail.pdf** ».

**Traitement batch** : Cette zone est déclarée en case à cocher. Elle permet de soumettre le travail, et de libérer la session en cours.

#### **Editions**

Cf. les exemples du § Erreur ! Source du renvoi introuvable. page Erreur ! Signet non défini.

### Edition des avoirs

Seules les factures ayant fait l'objet d'une édition définitive (et par conséquent d'une comptabilisation) peuvent faire l'objet d'un avoir.

L'édition définitive d'un avoir consiste à

- éditer l'avoir, pour annulation de la facture n° XXXXXX
- comptabiliser l'avoir

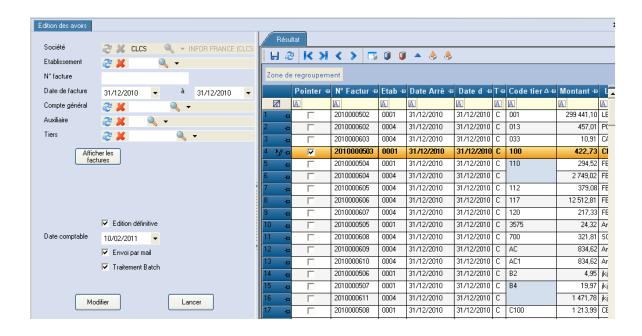
**Remarque** : L'édition des avoirs ne met pas à jour les historiques. Les pénalités sont toujours considérées comme calculées définitivement

## Prise de paramètres

La gestion des avoirs consiste à

- donner les paramètres de sélection des factures pour affichage des factures
- pointer la ou les factures faisant l'objet d'avoir

donner les paramètres d'édition des avoirs



## Sélection des factures

- Etablissement
  - o laisser à blanc si le traitement des factures a été effectué par société
  - o laisser à blanc pour voir les factures de tous les établissements
- N° de facture : facultative
- Date de facture : de ... à ...
  - les dates sont obligatoires
- Compte général : facultatif
- Auxiliaire : facultatif
- Tiers : facultatif
- Afficher les factures
  - cliquer sur le bouton pour obtenir la liste des factures correspondant à la sélection dans le tableur 'résultat'

## Tableur résultat – Affichage des factures

- Pointer la ou les factures devant faire l'objet d'avoir et
- Cliquer sur le bouton 'valider'
- Les paramètres d'édition sont accessibles si une facture au moins est cochée (Passer à la zone suivante pour valider le pointage d'une ligne)

#### Tableur d'édition des avoirs

- Edition définitive
  - Si oui, édition des avoirs avec génération des écritures à intégrer (FMINTEGRATION)
  - o Si non, édition des avoirs provisoires pour contrôle
- Date comptable
- Date comptable des avoirs
- Envoi par mail
  - o même chose qu'en édition des factures de pénalités
- Traitement batch
- Bouton lancer

## Edition des avoirs

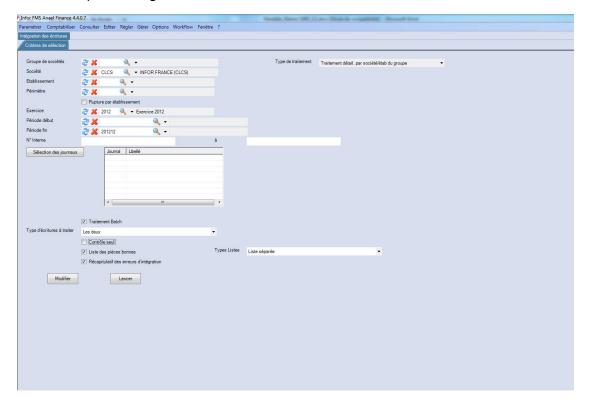
Voir exemple ci-dessous § Erreur ! Source du renvoi introuvable. page Erreur ! Signet non défini.

# Chapitre 4 Pénalités de retard

# Intégration des écritures

Les écritures découlant de l'édition définitive des factures (et des avoirs) doivent être intégrées dans le brouillard

- Menu "Comptabiliser"
  - o Option "Intégration des écritures"



## Edition des relances

Si l'option 'Mention des pénalités de retard 'est cochée à l'édition des relances et s'il existe un calcul des pénalités à une date antérieure ou égale à la date de relance, le montant des pénalités figure sur la lettre de relance, à titre indicatif.

Attention, ce montant est édité systématiquement, quel que soit le niveau de la lettre.

Voir exemple d'édition ci-après.

# Chapitre 5 Annexes

# Exemple d'édition des factures de pénalités

Exemple d'une facture de pénalités avec édition du détail des enregistrements :



Valeur en votre aimable règlement au 31/12/2020

Facture de pénalités de retard hors champ d'application de la TVA selon bulletin officiel des impôts 3 B-1-06.

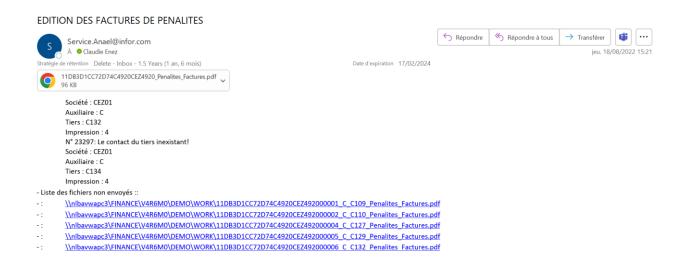
Mail adressé au contact du tiers, avec la facture de pénalités au format PDF.



Mail adressé à l'utilisateur avec le rappel des tous les critères de sélection :



Liste des adresses mails erronés sur les tiers qui font l'objet d »une facture de pénalités de retard. :



# Exemple d'édition d'un avoir



PARIS Siège CEZ01

92 rue du colonel de rochebrune

92380 GARCHES

Contact : ELOISE LIKINC

CARUSO & JOCE

150 boulevard de MADRID

FRANCE

Email: abdelhak.farnoune@infor.com;claudie.enez@infor.com;claudie.enez@orange.fr

Ident. Vendeur : FR84377622188

BATIMENT LES ROSES

FRANCE

Le 31 décembre 2020

Edition provisoire de l'avoir

Réf: 411500 / C / C720

Libellé	Montant
Avoir pour annulation de la facture de pénalités n° 0000000437 du 31/12/2020	401,91

Total avoir en EUR 401,91

Valeur au 31/12/2020

Avoir sur facture hors champ d'application de la TVA selon bulletin officiel des impôts 3 B-1-06.

# Exemple d'édition des calculs de pénalités

#### Edition du calcul des pénalités de retard

			Société	: CEZ01 INFOR						Etab	lissement =	TOUS	
infor					<b>FDITIO</b>	N DES	ΡΕΝΔΙ 1	TES DE	RETARD CAL	CULFES			
Date d'arrêté :	. 31/12/2020	) Date de f	acture de pénalite	6 · 31/12/2020					Utilisateur : CE		16:07:36		
Comptes géne				Auxiliaire : C					Otilisateur . CL	Tiers :	10.07.30		
Présentation				ers / Compte génér	al					Taux de pé	nalité 2 30	0	
resentation		tile pui A	uxilianc / Tie	, compte gener						raax ac pc	2/50	•	
Infos général	les						Infos fac	tures		Info	s règlements		
Туре	Nb jrs facturé	Calcul préc	Nb jrs arrêté	Montant facturé	N° Facture	Jal	Date Compta.	Echéance	Montant facture	N° Règit	Jal	Echéance règit	Fact
C CLIENTS G	ROUPE												
C120 DANV	/ERS DOMI	NIQUE SA											
411500 CI	lients Italie												
Facture	168,76	0,00		- 9,96									
	167	0	167		AVO890L	70	18/06/2020	17/07/2020	- 810,00				0
	180	0	180		AVO430M	70	19/06/2020	04/07/2020	- 127,00				0
C503 AMEL	IE ET SARA	AH											
411500 CI	lients Italie												
Facture	2123,00	0,00		- 535,11									
	2123	0	2123		AVOIR520	70	03/03/2015	10/03/2015	- 4 000,00				0
C720 CARU	JSO & JOCE												
411500 CI	lients Italie												
Facture	186,57	0,00		- 23,40									
	204	0	204		AVO660M	70	11/05/2020	10/06/2020	- 1 200,00				0
	204	0	204		AVO456G	70	24/05/2020	10/06/2020	- 450,00				0
	102	0	102		AVOGTF6	70	24/08/2020	20/09/2020	- 340,00				0
Pénalités s	/factures r	on réglées	s	- 568,47									
Total Socié				- 568,47									

#### Edition du calcul des pénalités de retard triées par montant croissant

			Société	: CEZ01 INFOR						Etab	lissement =	TOUS				
infor					<b>EDITIO</b>	N DES	<b>PENALI</b>	TES DE	RETARD CAI	CULEES						
Date d'arrêté	: 31/12/2020	Date de f	acture de pénalit	é : 31/12/2020					Utilisateur : CE	Z Le: 18/08/2022 à	16:08:37					
Comptes gén	néraux : 4115	00 à 411500		Auxiliaire : C						Tiers:						
Présentati	on :	trié par M	lontant croiss	ant des pénalités						Taux de pé	nalité 2,30	0				
Infos générales							Infos fac	tures		Info	Infos règlements					
Туре	Nb jrs facturé	Calcul préc	Nb jrs arrêté	Montant facturé	N° Facture	Jal	Date Compta.	Echéance	Montant facture	N° Règit	Jal	Echéance règit	Fact			
- 9,96																
Facture	168,76	0,00		- 9,96												
	167	0	167		AVO890L	70	18/06/2020	17/07/2020	- 810,00				0			
	180	0	180		AVO430M	70	19/06/2020	04/07/2020	- 127,00				0			
- 23,40																
Facture	186,57	0,00		- 23,40												
	204	0	204		AVO660M	70	11/05/2020	10/06/2020	- 1 200,00				0			
	204	0	204		AVO456G	70	24/05/2020	10/06/2020	- 450,00				0			
	102	0	102		AVOGTF6	70	24/08/2020	20/09/2020	- 340,00				0			
- 535,1	1															
Facture	2123,00	0,00		- 535,11												
	2123	0	2123		AVOIR520	70	03/03/2015	10/03/2015	- 4 000,00				0			
Pénalités s	/factures r	on réglées	s	- 568,47												
Total Socié	été			- 568,47												

======